



AVIS AUX MEMBRES

N° 2010 – 070

Le 5 août 2010

ERRATUM

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Kinross Gold Corporation (K) et Red Back Mining Inc. (RBI) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et CDCC désirent apporter une correction aux versions françaises de la circulaire no 099-10 et l'avis aux membres no 069-10 en date du 4 août 2010 relativement aux modalités du plan d'arrangement proposé. Chaque action de Red Back Mining sera échangée contre 0,110 bon de souscription de Kinross et 1,778 action de Kinross, et non 0,110 bon de souscription de Kinross et 1,778 action de Quadra.

Les circulaires auraient dû se lire ainsi :

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Kinross Gold Corporation (« Kinross ») et Red Back Mining Inc. (« Red Back Mining ») ont annoncé le 2 août 2010 qu'elles ont conclu un accord de fusion selon lequel les deux compagnies créeront une nouvelle compagnie. Selon les modalités du plan d'arrangement proposé, chaque action de Red Back Mining sera échangée contre 1,778 action de Kinross et 0,110 bon de souscription de Kinross.

Suite à la finalisation de la transaction qui est évaluée à approximativement 7.1 milliards \$US sur une base entièrement diluée, les actionnaires actuels de Kinross détiendront approximativement 63% de la nouvelle compagnie alors que les actionnaires actuels de Red Back Mining détiendront approximativement 37%.

La transaction est assujettie à l'approbation de 66 2/3% des actionnaires à droit de vote de Red Back Mining et de la majorité des actionnaires à droit de vote de Kinross, de même qu'aux approbations réglementaires et à certaines autres conditions. Les assemblées extraordinaires au cours desquelles les actionnaires de chaque compagnie voteront se tiendront toutes deux le même jour à la mi-septembre 2010.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King Ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télé. : 416-367-2473	Télé. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres compensateurs peuvent communiquer avec les services aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King Ouest, 5 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télc. : 416-367-2473	Télc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca